

CRTC—Loi

On a prétendu que certains services subissaient les contraintes de la concurrence et que Bell Canada devrait donc être autorisée à exiger \$20, \$30 ou \$40 par mois pour le service téléphonique résidentiel. Si nous avons bénéficié dans le passé d'un service relativement bon, c'est en partie parce qu'il régnait une éthique de service public à la société Bell Canada et dans les autres compagnies canadiennes de téléphone tant du secteur privé que du secteur public. Cela ne veut pas dire que les bénéficiaires de Bell Canada n'aient pas pu être excessifs de temps à autre, mais une éthique de service public présidait néanmoins aussi bien à l'octroi de ce monopole et, je dirais, jusqu'à un certain point dans l'exercice de cette responsabilité de la part de Bell Canada. Cette dernière tente maintenant de s'en départir. Il entrait dans cette éthique de service public d'offrir le service du téléphone au coût de \$9 à \$10 par mois aux abonnés se contentant d'un simple appareil noir dépourvu de tout accessoire de luxe, mettant donc ce service à la portée de 95 à 98 p. 100 de la population. Notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus d'abonnés au téléphone. Nous en faisons un usage très fréquent, à cause aussi bien du climat que des grandes distances et du relief du pays. Je ne voudrais pas que cela cesse.

On aime dire qu'il y a au sein du Nouveau parti démocratique des personnes extrêmement sensibles qui croient que parce que de 400,000 à 500,000 personnes risquent de se voir privées de service, nous devrions préconiser l'octroi de subventions. Le maintien du service aux abonnés à revenu modeste devrait certes être une condition raisonnable pour une compagnie privée de téléphone qui veut jouir d'un monopole et avoir accès à tous les abonnés résidentiels. Ceux qui prétendent que les abonnés résidentiels devront en faire tous les frais devraient reconnaître que l'art de la comptabilité des coûts est encore imparfait. Le CRTC mène une étude de coûts depuis six ou sept ans afin de déterminer si Bell Canada perd effectivement de l'argent avec les abonnés résidentiels. Il faudra user de jugement dans l'évaluation des conclusions. Elles ne pourront être très précises, car tout dépend de la façon dont les coûts sont répartis dans un système qui repose lourdement sur les investissements. Beaucoup d'économies sont maintenant réalisées grâce à de nouvelles techniques. Par exemple, Bell a réduit le nombre de ses téléphonistes de plus de la moitié ces dix ou douze dernières années. Je crois que les abonnés résidentiels devraient pouvoir bénéficier quelque peu des avantages que cela a donnés.

Pour ce qui est des abonnés résidentiels, beaucoup des améliorations qui ont été apportées au système téléphonique à coups d'investissements ne donnent pas grand-chose. Peut-être que tante Minnie veut parler à tante Ada, ou que M^{me} Dupont veut appeler son médecin. L'ancien système satisfaisait tout aussi bien que le nouveau à ces simples besoins. Dans ces circonstances, il est manifestement injustifié et déraisonnable de prétendre que des abonnés résidentiels à faible revenu doivent payer des tarifs énormes parce qu'ils ont accès à un système en fait trop raffiné pour leurs besoins. Le cabinet devrait songer à donner des directives au CRTC pour lui rappeler que la politique publique au Canada consiste à favoriser un système dont tous les Canadiens puissent bénéficier à un coût très modéré.

Pour conclure, je dirai que notre parti est préoccupé par la dérèglementation et par le pouvoir unilatéral du cabinet de

déterminer s'il y a concurrence suffisante pour justifier une dérèglementation. Cela veut dire que tout le réseau téléphonique pourrait être dérèglementé, après examen de la question par un seul comité parlementaire contrôlé par le parti ministériel. Ce n'est pas suffisant. Lorsque ce projet de loi sera soumis au comité, nous reviendrons sur cette question.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et j'avoue, respectueusement, que je l'ai trouvé très judicieux et très intéressant. Si je ne m'abuse, le député d'une façon générale approuve l'objectif du projet de loi mais il lui reproche quelques lacunes d'importance secondaire.

Il s'est demandé ce qui motive les diffuseurs canadiens. Il a notamment parlé de Global TV et de CTV. Or, à bien des égards, Global TV et CTV surpassent les efforts de Radio-Canada. En admettant que les diffuseurs privés font passer la notion de profit avant tout, qu'en est-il de Radio-Canada? Qu'arriverait-il si la publicité était interdite à la société d'État? Est-ce à dire que nous verrions moins souvent des reprises de *Dallas* et de *The A-Team* et que la programmation canadienne y gagnerait?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député soulève une question très intéressante qu'il faudrait débattre sous peu à la Chambre, celle de la politique en matière de radio et de télévision. Les compressions budgétaires de 75 millions de dollars que le gouvernement a imposées à la société Radio-Canada, aux termes de l'exposé économique du 8 novembre, ont provoqué un tollé de protestations de la part de personnes intéressées et bien renseignées. On s'est interrogé sur le mandat de Radio-Canada. Le député lui-même y a fait allusion lorsqu'il a demandé s'il fallait vraiment que le réseau d'État nous montre des émissions comme *Dallas* et *Dynasty*. Il arrive beaucoup trop souvent qu'on ne puisse distinguer entre Radio-Canada et la chaîne CTV tant par le nombre des messages publicitaires que par la nature de la programmation. A vrai dire, cela me préoccupe aussi.

J'ai passé quelque temps en Angleterre pendant le congé de Noël, où j'ai été ravi de regarder la télévision sans annonces publicitaires. Il est à se demander si ce n'est pas du masochiste de la part de Radio-Canada de ne pas vouloir renoncer à ses revenus publicitaires au montant de 180 millions de dollars par an, alors qu'elle pourrait présenter de bien meilleurs programmes et même économiser l'argent qu'elle dépense à trouver des acheteurs pour ses annonces. En fait, elle ne subirait pas un manque à gagner de 180 millions si elle devait bannir ou du moins réduire la publicité de ses émissions.

Je ne vois pas très bien à quoi le député voulait en venir en parlant du profit comme motivation. Quant à moi, j'ai voulu dire que CTV et Global TV avaient un accès privilégié aux ondes de transmission. On peut dire que ces entreprises de radiodiffusion canadiennes ne parviennent pas, comme on pourrait raisonnablement s'y attendre, à nous représenter comme Canadiens et à préserver notre culture par une programmation canadienne. Franchement, dans le cas de CTV, ses efforts dans ce domaine sont presque négligeables.